

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 984 portant vérification des caisses au 31 décembre 1941.

n° 984

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 décembre 1941

Numéro JO  
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro  
31 décembre 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'article 392 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La situation des caisses et portefeuilles des comptables des deniers publiés des divers services de la colonie sera vérifiée à la date du 31 décembre 1911, après la clôture des opérations de la journée : Trésor : M. Roussel, adjoint principal des Services civils; P. T. T. : M. Pla. ingénieur des travaux publics; Hnreyistrmciit : M. Parthenay, administrateur des colonies; Douanes ; M. Plattier, contrôleur adjoint des P. T. T.; Traramx publics : M. Maury, vérificateur principal des douanes; Usine électrique : M. Cope, payeur; Hôpital colonial : M. Poisson, administrateur des colonies; Caisse des menues recettes et des menues dépenses du Service local : M. Richaud, commis principal des P. T. T.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**